

Accueil de jour de l'hôpital : les médecins alertent

La direction de l'hôpital a ôté un demi-poste de secrétariat à l'accueil de jour pour handicapés. Sans conséquences au final : l'État a accepté de compenser.

La nouvelle direction commune CHU de Poitiers - Groupe hospitalier Nord-Vienne a annoncé il y a quinze jours à l'unité d'accueil de jour pour handicapés (AJH) de l'hôpital de Châtelleraut la suppression d'un demi-poste de secrétariat. Cette décision a eu l'effet d'une bombe en interne. Si à première vue la « sanction » peut paraître modeste, elle est en réalité non négligeable pour ce petit service unique dans la Vienne, dédié à la prise en charge des personnes en situation de handicap lourd.

“ L'un des accueils de jour les moins chers de France ”

Au prix d'une forte mobilisation, le groupement de coopération sanitaire Handisoins86 et l'association de chirurgiens-dentistes Aosis⁽¹⁾ - les deux structures qui gravitent autour de l'unité du Dr Agnès Michon - ont finalement obtenu le maintien du demi-poste de secrétariat. Non pas en convaincant le CHU de faire machine arrière mais en obtenant du ministère de la Santé une aide « pérenne » de 25.000 € par an⁽²⁾, qui couvre largement les charges du demi-poste.

Tout est bien qui finit bien, donc. Même si Handisoins86 et Aosis ont quand même tenu à organiser une conférence de



Les Drs Pierre Fronty et Thierry Champion ont alerté sur les spécificités des besoins de l'unité d'accueil de jour pour personnes handicapées de l'hôpital de Châtelleraut.

presse hier, pour sensibiliser la population et les pouvoirs publics sur la spécificité des besoins de l'AJH.

Tout en reconnaissant que « le soutien du CHU (avait) permis d'améliorer l'offre de soins de l'hôpital de Châtelleraut par l'apport d'argent et de médecins », les présidents Thierry Champion (Handisoins86) et Pierre Fronty (Aosis) ont ajouté que cette mutualisation avait aussi contraint la Milétrie à « faire des économies » sur les postes administratifs de l'hôpital de Châtelleraut.

« Le couperet est tombé à l'identique pour tous services, commentent-ils. Si ce raisonnement comptable peut se comprendre, il ne prend pas en considération les particularités d'une telle unité

qui, certes, coûte du temps et de l'argent - 80.000 € de déficit officiel en 2018 - mais qui peut fonctionner et avoir de vrais effets bénéfiques pour la santé de la personne handicapée. »

“ Aucun commentaire ”

Saluant le travail exemplaire mené depuis onze ans par le Dr Michon, les deux médecins⁽³⁾ relativisent d'ailleurs l'impact budgétaire : « Avec 2,8 équivalents temps plein pour 1.419 consultations en 2018, c'est l'un des AJH les moins chers de France. Pour autant de consultations, Anney, par exemple, dispose de 5,17 ETP ».

Thierry Champion et Pierre Fronty, qui ont eu un entretien « constructif » jeudi avec la direction du CHU, pointent du

doigt, par ailleurs, la « sous-évaluation » la cotation des actes médicaux.

Au delà, ils estiment que « ce genre de débat ne devrait pas exister. La loi sur l'égalité des droits et des chances face à l'accès aux soins doit être appliquée partout ».

Contactée sur le sujet, la direction du CHU de Poitiers ne veut faire « aucun commentaire ».

Anthony Floc'h

(1) Aide odontologique de suivi itinérant de soins.

(2) En plus des 80.000 € déjà alloués.

(3) Accompagnés hier par des membres de leur conseil d'administration, une responsable de l'APAJH 86 et deux familles bénéficiaires de l'unité. Agnès Michon, soumise au devoir de réserve, n'était pas présente.